

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 18 NOVEMBRE 2020

Vue la situation sanitaire (Covid-19), les protocoles sanitaires et directives gouvernementales, et par sécurité des membres du conseil d'administration, celui-ci ne s'est pas réuni en Mairie le 18 novembre pour débattre des différents points de l'ordre du jour transmis par courriel le lundi 2 novembre.

Le vendredi 6 novembre, plusieurs informations concernant les différents points de l'ordre du jour ont été transmises toujours par courriel afin que chaque membre du Conseil d'administration donne son avis. Tous les membres ont répondu en retour des courriels pour le 18 novembre 2020.

ONT REPONDU AUX COURRIELS : M. GOYAT Daniel, Mme HAMON Dominique, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, Mme PERCHOC Laurence, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine, M. PYATZOOK Daniel

AVAIT DONNE PROCURATION : Aucune procuration

ABSENTE : Aucune absence

Mme Dominique HAMON a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/06/2020 A L'UNANIMITE

II. ORGANISATION DE LA COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE - 27 ET 28 NOVEMBRE 2020

Il a été demandé aux membres du Conseil municipal et les membres du Conseil d'administration du CCAS de s'inscrire pour occuper une permanence pour la collecte de la banque alimentaire au sein du Carrefour Market à La Forêt-Fouesnant. Pour ce faire, un lien internet a été transmis le 27 octobre par mail pour accéder à la table d'inscription sous Doodle. Tous les créneaux horaires ont été réservés.

III. ORGANISATION DISTRIBUTION COLIS DES AINES

La livraison des colis des aînés au Nautile a eu lieu le mercredi 18 novembre. Suite à l'envoi de l'ordre du jour, plusieurs personnes se sont manifestées pour la préparation de la distribution des colis aux aînés le mercredi 25 de 9h30 à 12h00. Ce jour-là, les colis seront répartis entre ceux qui seront distribués directement au domicile des personnes âgées et ceux qui seront retirés au Nautile (mardi 15 décembre (9h30-12h et 14h00-18h00) et mercredi 16 décembre (14h-17h00)).

IV. POINT SUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Mme la Vice-Présidente a fait le point sur les indicateurs pour le troisième trimestre 2020 :

Poids en kg net distribué : BA +Dons + Achats	224
Poids en kg net reçu de la BA	470
Les indicateurs ETAT de l'année 2020	
Nombre de foyers inscrits avec droit en cours sur la période	11
Nombre de personnes inscrites + celles aidées en urgence sur la période	19 ①
Nombre de passage des personnes sur la période	290

① : 19 hommes inscrits dont 3 domiciliés sur un bateau ou dans un camping-car.

V- ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS

5.1. – Dossier n°1

Lecture est faite du rapport établi par la conseillère sociale au CLIC du service CIAS du pays Fouesnantais qui suit cette personne pour laquelle une aide financière pour le règlement de la facture de la taxe d'ordures ménagères. Mme La Vice-Présidente a indiqué la situation financière de la personne:

- le revenu mensuel = 773.40 €
- les dépenses mensuelles = 397.94 €
- la somme d'argent dit reste à vivre = 475.16 €

La personne perçoit une aide financière du CLIC du pays Fouesnantais pour les factures de fuel ce qui porte le reste à vivre à 575.16 €.

Compte tenu du montant maximum alloué (100 €) pour l'aide au paiement de la taxe d'ordures ménagères et après l'étude de son dossier, **le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DECIDE** le versement d'une aide financière de 70 € pour le règlement de la facture de la taxe d'ordures ménagères.

5.2. – Dossier n°2

Mme la Vice-Présidente rend compte de son rendez-vous avec cette personne qui souhaite recevoir une aide financière pour le règlement de la facture de la taxe d'ordures ménagères. Mme La Vice-Présidente a indiqué la situation financière de la personne:

- le revenu mensuel (RSA) = 492.57 €
- les dépenses mensuelles = 479.10 €
- la somme d'argent dit reste à vivre = 13.17 €

Compte tenu du montant maximum alloué (100 €) pour l'aide au paiement de la taxe d'ordures ménagères et après l'étude de son dossier, **le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DECIDE** le versement d'une aide financière de 100 € pour le règlement de la facture de la taxe d'ordures ménagères.

5.3. – Bons d'aide émis depuis le Conseil d'administration du 23 juin 2020

Mme la Vice-Présidente a indiqué aux membres du Conseil d'administration que plusieurs bons d'aide ont été émis depuis le dernier CA (23-06-2020).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **PREND ACTE** de l'aide d'urgence pour M. P. de 40 € pour l'achat d'une bouteille de gaz le 17/09/2020.
- ✓ **PREND ACTE** de l'aide d'urgence pour M. G. de 30 € pour l'achat de denrées alimentaires le 24/09/2020
- ✓ **PREND ACTE** de l'aide de 53.28 € pour l'élève Y pour le paiement de la facture de la cantine scolaire pour le mois de septembre.
- ✓ **PREND ACTE** de l'aide d'urgence pour M. C. de 30 € pour l'achat de denrées alimentaires le 29/10/2020
- ✓ **PREND ACTE** de l'aide d'urgence pour Mme M. de 199.80 € pour le paiement d'une mensualité location DIAC véhicule

VI. DIVERSES INFORMATION ET QUESTIONS

6.1. Rédaction du texte à insérer dans la carte de vœux (reprise du texte l'an passé)

Compte tenu de la situation sanitaire, l'impression de la carte de vœux de la mairie sera trop tard par rapport à la distribution des colis. Dans le colis d'Esprit Gourmet, il existe déjà une carte de vœux. Le texte suivant : "A l'occasion de cette fin d'année, les membres du CCAS ont le plaisir de vous offrir ce colis et vous présente associés avec M. Le Maire et l'équipe municipale tous leurs meilleurs vœux" sera insérer dans chaque colis.

6.2. Difficultés de paiement factures EDF

Depuis le 01/07/2020, 27 nouvelles personnes ont été signalées par EDF en difficulté de paiement. Pour les personnes ayant une dette importante, un courrier leur a été expédié pour les inciter de prendre contact avec les services sociaux du département.

La prise en compte des réponses à l'ordre du jour et de ses information ont été closes le 18 novembre.

La Vice-Présidente,
Dominique HAMON



**Centre Communal d'Action Sociale
29940 LA FORÊT-FOUESNANT**